

# ADAPTATION DU LOGEMENT AU VIEILLISSEMENT OU AU HANDICAP

Assistance à la recherche de financements



Afin de permettre aux personnes âgées rencontrant des difficultés liées à leur âge ou aux personnes souffrant d'un handicap de rester à leur domicile, des subventions peuvent leur être accordées, sous certaines conditions, pour réaliser des travaux d'adaptation de leur logement.

## BÉNÉFICIAIRES

- Personnes âgées et personnes handicapées,
- propriétaires ou usufruitières de leur logement.

## CONDITIONS

L'octroi des aides est soumis à des conditions de ressources.

## ORGANISMES APPORTANT DES AIDES FINANCIÈRES

- ANAH
- Département
- Caisses de retraite



## TRAVAUX POUVANT ÊTRE FINANÇES :

- Remplacement de la baignoire par une douche à l'italienne, avec siège et barres d'appui.
- Création d'une salle d'eau pour une personne en fauteuil.
- Pose d'un monte escalier.
- Création d'une chambre et d'une salle d'eau au rez-de-chaussée...

## EXEMPLE D'OPÉRATION

### Description de la situation et du logement actuel :

Personne âgée de plus de 65 ans bénéficiant de l'Aide Personnalisée à l'Autonomie rencontrant des difficultés pour se laver du fait de la présence d'une baignoire dans sa salle de bains.

### Projet envisagé :

Remplacement de la baignoire par une douche avec siphon de sol, siège et barres d'appui.

### Plan de financement :

Montant des travaux TTC	7 188.84 €
<b>Financement travaux</b>	
ANAH	3 267.66 €
Conseil Départemental	1 307.06 €
<b>Total des aides travaux</b>	<b>4 574.72 €</b>
Apport personnel	2 614.12 €

## UNE RÈGLE IMPÉRATIVE

Et commune à toutes les demandes :

**Les travaux ne doivent en aucun cas commencer avant l'obtention de l'accord du ou des organismes sollicités.**

## POUR TOUT RENSEIGNEMENT

Vous pouvez contacter :

**Chantal GRUGEON**

c.grugeon@solihha.fr / 05-45-95-62-02

